



CANADA

É, u, Q, i, n, u, m, m, o, c

No .54

POUR DIFFUSION IMMEDIATE
LE 20 AOUT 1971

LE CANADA SIGNE LES NOUVEAUX ACCORDS
D'INTELSAT

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, et le Ministre des Communications, l'honorable Robert Stanbury, annoncent que le Canada a signé aujourd'hui, à Washington, les nouveaux accords relatifs à l'Organisation internationale de télécommunications par satellites (INTELSAT). C'est le sous-ministre des Communications, M. Allan E. Gotlieb, qui a signé l'accord intergouvernemental qui définit la nouvelle organisation d'INTELSAT, en établit le régime définitif et pose les principes de base auxquels doivent consentir les pays qui désirent poursuivre l'établissement et le perfectionnement d'un système commercial mondial de télécommunications par satellites. L'accord d'exploitation a été signé par M. Jean-Claude Delorme, président et gérant général de la Société canadienne des télécommunications transmarines. Les sociétés d'exploitation désignées à cette fin par leur gouvernement respectif s'engagent, en vertu de cette seconde entente, à contribuer au financement, à la gestion et à l'utilisation du système INTELSAT.

Ces deux nouveaux accords remplacent le régime provisoire établi en 1964 par les dix pays fondateurs de l'organisme, dont le Canada. Soixante-dix-neuf pays adhèrent aujourd'hui à l'organisme, et 40 d'entre eux reçoivent des satellites d'INTELSAT, placés en orbite géostationnaire au-dessus des océans Atlantique, Pacifique et Indien, un service international de télécommunications, lequel comprend la téléphonie, le télex, la transmission de données et, à l'occasion, la télévision. L'on prévoit toutefois que d'ici la fin de l'année prochaine, 54 pays utiliseront le système et 62, fin 1973. En vertu du nouveau régime, la société américaine COMSAT continuera de porter la charge de la gestion technique pour une période intérimaire de six années. Elle sera relayée par un organisme international.

La Société canadienne des télécommunications transmarines utilise le secteur Atlantique du système INTELSAT depuis octobre 1966. Grâce à ses deux stations terriennes de Mill Village en Nouvelle-Ecosse, la SCTT a établi des liaisons avec 19 pays de cette partie du monde. D'autres installations au sol, au Lac Cowichan, en Colombie-Britannique, sont en voie de construction et seront opérationnelles en 1972. Elles assureront des liaisons directes avec les pays de la région du Pacifique. La SCTT est le cinquième plus grand usager du système INTELSAT.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, l'honorable Mitchell Sharp, et le Ministre des Affaires étrangères de Belgique, l'honorable Pierre Harmel, ainsi que le Ministre de la Politique et de la Programmation scientifiques de Belgique, l'honorable Théo Lefèvre, ont signé aujourd'hui un accord de coopération scientifique, industrielle et technologique entre les secteurs public et privé et les communautés universitaires des deux pays.

Cet accord est l'aboutissement d'une série de contacts qui se sont établis entre les deux pays sur le plan scientifique, notamment la visite au Canada en février 1970 d'une mission belge conduite par M. le Ministre Lefèvre et la visite en Belgique, en juin de la même année, d'une délégation canadienne conduite par M. A. G. Kniewasser, Premier Sous-ministre adjoint au Ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada. Il souligne la volonté des deux pays de coopérer pleinement dans tous les secteurs de la science et de la technologie, notamment en ce qui concerne leurs applications dans l'industrie. Cette collaboration doit s'exercer par le moyen de visites, d'échanges, de conférences, de symposiums, et d'entreprises communes.

Une commission mixte doit être créée aux termes de l'accord pour aider à l'exécution des programmes envisagés. Elle se réunira une fois par an, tour à tour au Canada et en Belgique.

Cet accord est un indice du resserrement des liens qui unissent les deux pays.